L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 5 AOUT.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Sugar Bowl* (Nouvelle-Ibérie), du 2 août, donne le tableau suivant des récoltes de la paroisse Ascension, rive droite:

L'habitation Chatham a 180 arpents de plant et de souches de cannes et 125 de maïs; Germania a 250 arpents de plant de cannes, 160 de souches et 250 de maïs; Cuba, 145 arpents de plant de cannes, 131 de souches, 150 de maïs; Home Place, 250 arpents de plant, 236 de souches, 127 de maïs, plus 100 arpents de cannes dans le voisinage, vendus à cette plantation; Woodstock, 320 arpents de riz, 7 1/2 de souches de cannes, 40 de maïs; Babin, 125 arpents de plant et de souches et 100 de maïs; Home Place No 2, 65 arpents de cannes, 50 de souches, 80 de maïs; Arlington, 58 arpents de plant de cannes, 33 de souches et de maïs; R. O. Landry, 50 arpents de plant, 33 de souches et de maïs; Ascension, 200 arpents de plant de printemps, 50 de plant d'automne, 265 de souches, 220 de maïs; New Hope, 205 arpents de plant de printemps, 45 de plant d'automne, 300 de souches, 150 de maïs; M'Manor, 275 arpents de plant de cannes, 227 de souches, 140 de maïs, plus 68 de cannes et 38 de maïs, cultivés par des tenanciers; Evan Hall, la plus grande plantation sucrière de l'Etat, 565 arpents de plant de cannes, 400 de souches et de maïs; Evan Hall's, comme tenanciers, MM Joseph Bell, 40 arpents de cannes et de souches, 25 de maïs; Manuel Montecène, 30 arpents de plant et de souches; John Richard, 26 arpents de plant, 26 de souches, 40 de maïs; Désiré Lejeune, 36 arpents de plant, 22 de souches, 26 de maïs; J. Bohne, 25 de plant; E. Baquot, 20 arpents de plant, 91 de souches, 70 de maïs; Souvenir, 200 arpents de plant, 250 de souches de première année, 20 de seconde année, 125 de maïs;—sur le Bayou Lafourche—plusieurs petites exploitations, contenant en tout 75 arpents de plant et 50 de souches; Silver Dust, 9 arpents de plant, 10 de souches, 35 de maïs; Palo Alto, 375 arpents de plant, 315 de souches, 270 de maïs; St-Emma, 345 arpents de plant, 275 de souches, 272 de maïs; Rodriguez, 200 arpents de cannes et de souches, 120 de maïs; Crescent, 300 arpents de plant de cannes, 493 de souches, 300 de maïs; Gold Dust, 25 arpents de cannes, 20 de maïs; Léon Babin, 12 arpents de plant de cannes, 15 de souches, 24 de maïs; St. Elisabeth, 100 arpents de plant, 125 de souches de première année, 90 de maïs; —revenant vers le fleuve—Peytavin, 240 arpents de plant de cannes, 225 de souches, 200 de maïs; Persévérance, 90 arpents de plant de cannes, 159 de souches, 180 de maïs; Dugas, 175 arpents de plant de cannes, 85 de souches, 215 de maïs; Stella, 150 arpents de plant de cannes, 100 de souches, 100 de maïs, 200 de riz; Riverside, 165 arpents de plant de cannes, 175 de souches, 170 de maïs; Viala, 250 arpents de plant de cannes, 40 de souches, 150 de maïs; plus l'habitation Richard, 60 arpents de cannes, 110 de souches, 75 de maïs, et St. James, 25 de plant, 45 de souches, 40 de maïs; Point Houmas, 240 arpents de plant et de souches, 200 de maïs; Pleasant Point, 400 arpents de riz.

Quelques gens de couleur cultivent, en outre, 25 arpents de riz.

—Comme nous commencions à le craindre la semaine dernière, nous avons un temps trop sec, presque partout, depuis que la canne est plantée. La sécheresse peut nuire beaucoup à la récolte.

Les planteurs de coton souffrent également de la sécheresse, après une saison aussi pluvieuse que celle dont nous sortons. Elle fait rapidement tomber les grabot. Les planteurs de riz, qui sont déjà prêts à moissonner, sont plus heureux que les autres.

Le *Lake Charles Commercial* (paroisse Calcasieu) du 4 août:

Nos fermiers, nos bûcherons, demandent de la pluie; nos cultivateurs de coton voudraient de la sécheresse, mais ce sont des chaleurs que nous avons maintenant.

—Le temps de la semaine dernière a été véritablement désagréable; vent du nord, le matin, suivi de chaleurs intenses, le reste de la journée, desséchant la végétation et produisant une poussière épaisse dans les rues.

—Les mines de soufre commencent à attirer le public; les samedis et les dimanches, on y voit arriver une foule de curieux et de personnes indisposées qui viennent y boire de l'eau sulfureuse et y prendre des bains de santé.

Le *Capitolian Advocate* (Baton Rouge), du 4 août:

La voie du chemin de fer du Mississippi Valley, est achevée jusqu'à 23 milles de notre ville, et les rails posés vers le 15 septembre, le chemin sera en communication avec Baton Rouge.

Le *Meschacébé* (paroisse St-Jean-Baptiste), du 4 août:

On nous apporte, cette semaine, une superbe canne à sucre, qui compte douze nœuds rouges et mesure cinq pieds et provient de l'habitation Sans Souci, que dirige si habilement M. Fortuné Jaubert. Ce n'est pas une canne choisie, mais coupée au hasard, la première venue qui s'est présentée sous le couteau. On en trouverait de beaucoup plus belles si l'on voulait chercher.

Un planteur qui a vu la canne dans notre bureau nous a assuré qu'il en avait de beaucoup plus belles, mais il n'a pas voulu s'engager à en montrer une.

Le riz mûrit et déjà quelques planteurs ont mis la faucille au poignet. L'épi est superbe, le grain épais et le rendement sera des plus satisfaisants. Dans quelques jours nous serons en pleine exploitation.

—La ligne en construction du New-Orléans and Mississippi Valley Railroad vient d'atteindre le Bayou Manchac.

D'ici là, la ligne traverse le plus beau paysage que l'on puisse voir en Louisiane, défilant à peu de distance du fleuve sur la plus grande partie du parcours, s'enfonçant parfois dans d'épaisses forêts. Cette ravissante promenade est d'environ 60 milles et s'accomplira en deux heures et demie, sans arrêt.

On nous demande, de toutes parts, où est le Bayou Manchac, et beaucoup de personnes, paraît-il, le confondent avec la Passe Manchac, située à la limite des paroisses St-Jean-Baptiste et Tangipahoe et servant de trait-d'union entre les lacs Maurepas et Pontchartrain. C'est une erreur que nous devons relever. Le Bayou Manchac était autrefois une des branches du Mississippi. Partant à trois milles environ au-dessus de Plaquemine, il allait aboutir à l'extrémité occidentale du lac Maurepas, et c'est ainsi qu'était formée l'île d'Orléans, qui se composait du territoire compris entre ledit bayou, les lacs Maurepas, Pontchartrain et Borgne, le golfe du Mexique et le Mississippi, et formant aujourd'hui la rive gauche des paroisses Iberville, Ascension, St-Jacques, St-Jean-Baptiste, St-Charles, Jefferson, Orléans, St-Bernard et Plaquemine.

Le Bayou Manchac fut, il y a très longtemps, sevré du Mississippi, et c'est ainsi que nous habitons, sans avoir l'air de nous en douter, une péninsule.

Il avait été question, il y a quatre ou cinq ans, de rouvrir le Bayou Manchac à la navigation, ce qui aurait permis aux bateaux de l'Ouest de se rendre à Mobile par les lacs et d'éviter complètement la Nouvelle-Orléans. Mais il s'est présenté des difficultés insurmontables et le projet a dû être abandonné.

Rien n'est plus beau que les rives de ce bayou condamné à l'isolement. De nombreuses tribus indiennes y habitaient jadis, dans le bon vieux temps, et l'on y voit encore les traces de leur occupation. Le poisson de toute sorte y abonde.

—Jeudi dernier, à midi, est décédé, d'apoplexie foudroyante, M. John Tassin, frère de MM. Florian et Amédée Tassin et de Mme Laurent D. Martin. M. John Tassin était, croyons-nous, âgé d'environ 30 ans, et sa mort subite a vivement ému notre population qui lui reconnaissait les qualités les plus recommandables. M. Tassin laisse une jeune veuve et deux enfants. Nos compliments de condoléance à la famille.

M. Jean-Marie Entrement, né en Savoie, est mort, durant la nuit d'avant-hier, de ramollissement aigu du cerveau, âgé de 68 ans. Le défunt était un honnête homme dévoué au travail, et que chacun estimait. A sa famille, nous offrons l'expression de nos sincères regrets.

La Sentinelle de Thibodaux, du 4 août:

Le bayou baisse toujours, la canne pousse rondement et le riz et maïs mûrissent avec rapidité sous l'influence de la température un peu trop chaude pour les gens, mais bienfaisante pour la récolte. Un peu de pluie ne pourrait que faire du bien aux cannes.

—Les habitants, maintenant que les travaux des champs sont pour ainsi dire terminés se préparent à l'exploitation de la canne à sucre. Les uns font réparer ou améliorer leurs machines; les autres dont les appareils sont en bon état, font couper du bois et exécutent d'autres travaux préparatoires. Et, dans un tel moment, il n'est pas étonnant que les ouvriers soient tous occupés.

—Mardi dernier, à 5:30 heures du matin, est décédée, à la résidence de ses parents, à l'âge de 8 ans 7 mois et 6 jours, Marie Cécile, fille de notre estimable concitoyen M. Aubert Hébert. Ses funérailles ont eu lieu le lendemain matin à 10 heures, suivies d'un nombreux concours d'amis et de connaissances de la famille, au cimetière de l'église catholique St Joseph. Nous prions la famille d'agréer nos compliments de condoléance.

Le Méridional d'Abbeville (paroisse Vermillion), du 4 août:

Dans notre dernier numéro, nous n'avons fait qu'ébaucher l'importance du chemin de fer à Bâton Rouge et toucher légèrement aux grands résultats qui en découleraient pour nous. Il y en a qui croient que nos produits actuels ne justifient pas une pareille entreprise; c'est tout le contraire. La paroisse Vermillon peut se comparer à toute autre paroisse en richesse de sol et en variété de produits. Son sol se prête volontiers et généreusement à toutes les industries et si ses autres ressources ne sont pas exploitées à l'heure qu'il est, c'est le manque d'un prompt débouché qui en est la cause.

La paroisse a, en ce moment, de riches habitations sucrières dont les terres produisent toujours deux boucauts et quelquefois plus de trois l'arpent. N'est-ce pas de l'intérêt du sucrier d'avoir ce chemin de fer qui en 4 heures déposerait ses récoltes sur les bords du Mississippi? Nous croyons que oui. Du coton, qui y croît d'une manière prolifique, nous ne dirons rien, car la culture diminue tous les jours, faisant place à la canne et au riz, qui paie le laboureur plus grassement de ses travaux. En fait de riz, un fils de la Chine qui pasterait parmi nous dans une saison favorable serait tenté d'abandonner le Céleste Empire et de passer le reste de ses jours parmi nous.—Presque tous les fruits y croissent et produisent en grande quantité.

Vous nous direz—pourquoi le peuple ne porte-t-il pas une attention plus sérieuse à toutes ces choses? Nous avouerons que c'est peut-être dû, en partie, à l'indolence et l'apathie du peuple, mais la vraie, la grande raison, est le manque d'un marché plus rapproché que la Nouvelle-Orléans. Notre paroisse est connue par ses nombreuses vacheries et l'élève de bétail de tout genre. Dans la Baie du Vermillion et à la passe, huîtres en quantité et de première qualité, du poisson de tout genre, crabes ou veux-tu en voilà; et le gibier! enfin ce serait ennuyant de vous énumérer les immenses ressources de notre pays de cocagne, ressources presque inconnues de l'étranger, et pourquoi? parce qu'il nous manque un débouché plus rapide que celui que nous avons avec l'étranger à présent.

Ce chemin nous mettrait en contact immédiat avec l'étranger, établirait avec lui des relations plus intimes, ouvrirait les portes à notre pays d'abondance, pays tout plein de richesses et de ressources, pays où, sans exagérer, si l'homme veut travailler trois jours de la semaine sérieusement, il peut flâner le reste, et encore vivre dans l'abondance. Or donc, nous disons que les produits et revenus actuels de notre paroisse nous justifieraient de considérer sérieusement la proposition du *Capitolian-Advocate* et de concourir, selon nos moyens, à l'accomplissement d'une œuvre qui, nous croyons sincèrement, chargerait, à notre avantage, la face des choses et ferait de notre paroisse la plus riche de l'Etat.

M. WADDINGTON.

La République Française, du 22 juillet s'exprime ainsi sur la nomination de M. Waddington au poste de ministre français en Angleterre, poste si important dans les circonstances actuelles:

M. Waddington, sénateur de l'Aisne, ancien président du conseil et ministre des affaires étrangères, est nommé ambassadeur de la République auprès du gouvernement de la reine Victoria en remplacement de M. Tissot, à qui son état de santé ne permet plus de conserver ces fonctions éminentes. C'est un choix des plus heureux. M. Waddington est avantageusement connu dans le monde diplomatique; il a d'excellentes relations en Angleterre. Pendant les deux années qu'il a passées au quai d'Orsay il a fait preuve d'une grande circonspection unie à une fermeté conciliante; et, quand il s'est rendu au Congrès de Berlin pour y représenter la France, il y a occupé sa place et tenu son rôle avec un très-vif sentiment de sa dignité. On ne doit pas oublier qu'avant de partir il avait eu soin de bien fixer les points sur lesquels il n'accepterait pas la discussion, et en effet il s'est tenu dans les limites du programme qu'il s'était fixées. M. Waddington est un esprit sûr, droit, qui inspire la confiance. Dans la pratique intérieure, nous sommes en avant des idées qu'il professe. Mais dans les questions diplomatiques il a montré, et l'année dernière même, à propos de l'inexplicable système de tergiversations de M. de Freycinet dans l'affaire égyptienne, une réelle connaissance de nos intérêts nationaux. Si ces conseils avaient été entendus, nous n'en serions peut-être pas où nous en sommes.

Le poste considérable auquel est appelé M. Waddington exige de hautes et sérieuses qualités. Depuis les traités de 1815 et surtout depuis la révolution de 1830, qui a été la grande victoire des idées constitutionnelles en Europe, nos relations avec l'Angleterre sont sur le pied de l'entente cordiale. La guerre de Crimée, qui a été si profitable à la Grande-Bretagne, a marqué pour ainsi dire l'apogée de cette politique d'amitié entre les deux grandes nations de l'Occident européen, unies et alliées pour le plus grand profit de la civilisation générale. Il n'y a pas à douter, quand on veut bien y réfléchir, que l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France ne soit à l'avantage non seulement des deux peuples, mais du reste du monde, et c'est une opinion qui prévaut avec raison parmi nous, que bien des dissentiments passagers et sur des intérêts de peu d'importance doivent être sacrifiés à cette amitié précieuse. Nous entendons encore les paroles que Gambetta prononçait, dans le dernier discours hélas! qui soit sorti de sa bouche éloquente: "Messieurs, quand je regarde l'Europe, je remarque que depuis dix ans il y a toujours eu une politique occidentale représentée par la France et l'Angleterre, et permettez-moi de dire que je ne connais pas d'autre politique européenne capable de nous être de quelque secours dans les plus terribles hypothèses que nous puissions redouter. J'ai assez vu les choses pour vous dire ceci: Au prix des plus grands sacrifices, ne rompez jamais l'alliance anglaise." Et le grand orateur ajoutait: "Je suis certainement un ami éclairé et sincère des Anglais, mais non pas jusqu'à leur sacrifier les intérêts français." M. Waddington, notre nouvel ambassadeur, est, lui aussi, un ami éclairé et sincère de la Grande-Bretagne; mais cette amitié, semblable à celle de l'homme d'Etat qui se règle sur elle, n'ira pas jusqu'à sacrifier les intérêts français, à les laisser même en souffrance. Nous sommes pleinement rassurés à cet égard.

Il y a pour l'instant, entre les deux pays, des points de frottement, sinon d'irritation. Il s'agit d'adoucir tout cela en mettant de l'huile dans les rouages, et M. Waddington peut y exceller. Il est de tempérament froid, de raison calme; il sait ce que peut une démarche, ce que vaut une parole dite à propos et nul au-delà du détroit ne s'étonnera s'il ne dit rien que ce qui est à dire. Il saura faire comprendre qu'il y a des malentendus qu'il sera aisé de dissiper, pour peu que l'on veuille bien s'y prêter. Parmi ces malentendus il en est un qui ne subsistera pas longtemps si l'occasion se présente bientôt à M. Waddington de s'en expliquer. A supposer qu'il y ait en Angleterre des gens disposés à croire que la France est bien définitivement résolue à donner sa démission de grande puissance, de nation indépendante, maîtresse de son action, de ses forces et de son influence, M. Waddington les détrompera. Si nous ne faisons pas sonner très-haut nos droits, nous n'en avons pas moins le juste sentiment, et nous le porterions très-haut si cela était nécessaire. Les Anglais réfléchis qui connaissent bien la France ne doivent pas se méprendre à la réserve très-spontanée qu'il nous convient de garder en plus d'une circonstance où nous pourrions trouver excessives des prétentions qui ne sont heureusement que bruyantes et qui s'atténuent d'elles-mêmes. Point de menace et point de crainte; ni inquiétants ni inquiets; très-pacifiques et très-vigilants, voilà la politique de la France. Ce sera celle de M. Waddington à Londres.

Le *Journal des Débats*, de la même date, a publié les lignes suivantes:

Le choix du nouvel ambassadeur, dont la nomination a été publiée ce matin par le *Journal officiel*, prouve à quel point le gouvernement français a le désir de faire disparaître toute trace des derniers malentendus et de rétablir les relations d'intimité qui, avant les complications suscitées par la révolte d'Arabi, existaient entre les deux puissances occidentales. M. Waddington a joué un rôle assez important dans les affaires de notre pays, pour que son nom seul ait toute la valeur d'un programme politique. En chargeant l'ancien ministre des affaires étrangères de représenter la France auprès de la reine Victoria, le gouvernement n'a pas seulement voulu choisir un personnage considérable qui, soit au ministère des affaires étrangères, soit au Congrès de Berlin, a su mériter la sympathie et la confiance de l'Europe. Les garanties que présente le caractère personnel de l'ambassadeur ne sont pas le seul titre dont il puisse se prévaloir pour obtenir l'amitié du gouvernement auprès duquel il va être accrédité; pendant qu'il a été au pouvoir, M. Waddington a représenté avec honneur et succès tout un système de politique extérieure dont s'étaient sensiblement écartés ses prédécesseurs. Il a fait de l'alliance anglaise le point de départ de toutes ses combinaisons. Quand il s'est agi de remanier le traité de San Stefano et de donner de nouvelles frontières à la Grèce, il a constamment uni ses efforts à ceux des représentants de l'Angleterre, et c'est encore lui qui a imaginé pour l'Egypte le régime du *condominium*, auquel nos voisins ne sont pas éloignés aujourd'hui de rendre une tardive justice. Mais il va de soi que, malgré son vif désir d'assurer la concorde entre les deux gouvernements, le nouvel ambassadeur ne saurait se contenter d'une alliance qui ne nous attirerait que des sacrifices et permettre que, sous prétexte d'expropriation pour utilité britannique, l'Angleterre s'emparât du canal de Suez.

SPECTACLES BALS, &c

COMBINAISON.

Premier Grand Pique-Nique

DONNÉ PAR LES

Hope H. & L. Fire Co. No. 3,

—ET—

Metairie Fire Co. No. 4,

A Oakland Riding Park,

DIMANCHE, 5 AOUT 1883.

COURSES

1. Course de ponies, un demi mille, entrée 10 ojo—$15 au premier arrivant; $10 au second—3 partants ou plus.

2. Course à l'amble, voitures de laitiers, un mille, entrée 10 ojo—$15 au premier arrivant; $10 au second—3 partants ou plus.

3. Course au trot avec jumpers, les conducteurs, tous des gardiens de maisons de pompe—un mille ouverte à tous les chevaux des Départements de l'incendie dont les propriétaires sont de bonne foi—de la Nouvelle-Orléans, Jefferson City (Sixième District) Carrollton (Septième District) et Alger (Cinquième District), entrée 10 ojo—Prix $50.

Course au trot, parties liées, en trois les deux meilleures—il ne sera pas tenu compte des poids—ouverte à tous; entrée 10 ojo—3 partants ou plus; premier arrivant $35; second $15.

Deux grandes parties de Base Ball de cinq innings chacune; la première entre les clubs T. J Ford et John Rogers; la seconde entre le club vainqueur et le club James O'Donnel. Prix $25 à chaque partie.

Course à pied pour tous les membres des deux compagnies seulement. Prix $10 en or.

Sauts à pieds joints ouverts à tous. Prix $5 en or.

Des entrées peuvent être faites chez M. Baaires coin des rues Esplanade et Peters ou chez John Baltz, 6 rue Royale. Toutes les entrées devront être faites le samedi, 4 août, à midi.

Les courses commenceront à 3 heures de l'après midi. On dansera sur la plateforme.

Entrée à la fête—50 sous pour les messieurs gratuite pour les dames et les enfants.

Course au trot pour chevaux de laitiers; prix, $25 00, $15 au premier arrivant; $10 au second. Entrée 10 pour cent.

La piste sera mise en parfait état pour les courses.

Tous les prix seront payés immédiatement après les décisions des juges.

Les privilèges et la buvette seront vendus à l'enchère publique chez John Baltz, 6 rue Royale, Mardi soir, 31 juillet, à 7 30 heures du soir.

8 juillet—8, 15, 22, 29—5 août.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ. }
De l'Etat de la Louisiane. }

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'île de Cuba, Havti ou Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion imminente, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comtés infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi, et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane, le dit Bureau lance la présente sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comme avoisinant les ports Mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte.
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 août 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, }
Etat de la Louisiane. }

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai......; et de plus j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.
27juil—

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très-modiques.
6avril—au 23 oct.

L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $5,

CLASSE H.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$265,500!

Le tirage commencera ponctuellement 11 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	......	25,000
1 Lot de	10,000,	......	10,000
2 Lots de	6,000,	......	12,000
5 Lots de	2,000,	......	10,000
10 Lots de	1,000,	......	10,000
20 Lots de	500,	......	10,000
100 Lots de	200,	......	20,000
300 Lots de	100,	......	30,000
500 Lots de	50,	......	25,000
1,000 Lots de	25,	......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ces avis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Adressez vos lettres enregistrées et faites vos "money orders" payables à

New Orleans National Bank
Nile-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nile-Orléans, Lne.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à

M. A. DAUPHIN,
Nile-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4 497,800 24
Passif	2.670,383 44
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.s

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.......................Président.
CHAS. H. DOLSEN...............Vice-Président.
CHAS. R. RICE........................Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Pradee,
U Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Delery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Conica,	Wm Garig,
W. A. Phelps.	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	C. K. David.

Voir nos agents dans le Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
Otal82—1an vac

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP. 31.

CAPITAL..........................$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883)

Primes reçues—

Sur les risques d'incendies	$62,159 83
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,580 27
Primes totales	$74 345 32

Pertes payées

Sur des risques d'incendies	$3,070 31
Sur des risques de mer	3,419 38
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escomptes et commissions	9 686 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21 494 04
Surplus	$52 851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits seront mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut autrement être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ces avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement acquittées.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés a recommandé au public, ce qu'elle reconnaît respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits.

Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, recommandés arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 p. m.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés ne prennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis. 9fév—1an MaD

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Les risques amoindris. Les rétrécissements de l'urètre guéri par un simple mécanique, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de toute espèce guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
29 mars—83—1 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE,

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d'	Fontan Baptiste
Augereau Vve	Ferry Jules
Augereau J. M.	Garlepied M
Abadie Cécile B	Labigand Louis S
Andiffret Jean Baptiste	Le Maréchal Charles
Bernard les époux	Lamazou Jean Gabriel
Blank Joseph	Lateple les époux
Brunner Georges	Lausson Jean
Baron Jean	Lancart Clodomir
Baume Louis	Lapie Damiens
Bourru Vve	Lestrade Jean
Basque Pierre	Maillerie Jules
Curtelin Michel	Morin Charles U
Claverie Jean Marie	Millon Pauline
Capdeville Charles	Plantat Jeanne Marie
Charles Pier e	Remy Eugène A
Demander F	Saune
Ducos Jean	Taisgue Louis Baptiste
Dastugue Jos Eugène	Thévenin Vve
Ducos Bernard	Tarnier Henri
Despaux Charles	Valtat François X
Danty François	Vergnole les époux
Engeler les époux	Verrot les époux
Escudé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis.

J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désireraient disposer de leurs Pianos. 17août—

Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

1 juin—Dim.M

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,

Entre Conti et St.-Louis.

oct—22.1 an DMJ

Mme MONCHO, sage-femme, et à Paris pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet guérison assurée pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour dames sur le point d'accoucher avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant depuis 25 ans elle se recommande au public. 1646e 1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 19, rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$183,297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 61	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$134,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	72,865 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	19,318 07	
Réassurances	7,325 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Réfaction (Rabais)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées.	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95	
Primes en voie de perception	18 933 06	
Actions et banques et autres valeurs au pair	37 692 76	
Effets immobiliers	39,992 49	
Billets garantis par nantissements	16,397 68	
Billets garantis par hypothèques	17,042 45	
Billets à recevoir à courtes échéances	9,255 09	
Meubles de bureau et installation	2,370 25	$159,067 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. FRAGST	A. WALZ,
M. POPOVICH	F. AUFDEKOLK,
B. SALOY,	WM FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABEE,
THEO L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN	FERD. GOLDSMITH
P. K. ARRAZIN	A. XIQUES
PETER BLAISE,	S. CAMPIGLIO
N. SEIBAL	

18 juil—4m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883 les primes non échues de l'année précédente y comprises

Risques de feu	$248,848 79	
Risques sur les mers	22,022 70	
Risques sur les rivières	22,912 83	
Total des primes	$293,784 12	
Moins les primes non-échues	75,281 00	
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$218,503 12

Pertes payées—

Sur risques de feu	$56,527 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques de rivières.	4,495 50	
Taxes et dépenses moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16 100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244 820 93
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,830 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Actions du New Orleans Water works Co	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Times)	2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	$688,834 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. }

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende d'intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR,	CHAS LAFFITTE,
JOS. A. SHAKESPEAR.	

12juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER..........Président
H. GALLY..........................Vice-Président
SCOTT McGEHEE...................Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison.
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Shropshire
M. Schwabacher,e	J. A. Duffilho,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villeré
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David	I Hernsheim,
J. A. S. Vaught,	R. Beltran,
L. Lacoangne,	Henry Lehmann
Thos. J. Woodward.	

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, s'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ses assurés, sur le montant des primes actuellement payées. 30 nov—6mD

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Jolie résidence cottage, No 672 rue Fulton, entre Huitième et Neuvième.

Succession de Anne Kelly, femme de M. Wall.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 8919.

A des conditions faciles à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 21 juillet 1883, dossier No 8919, pour le compte de la succession de Mme Anne Kelly, femme décédée de Michel Wall, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme No 7, et mesurant 25 pieds de face à la rue Fulton sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage bien bâtie et couverte en ardoise, ayant de 6 à 7 chambres, cuve, hangar, etc. et connue comme le No 672 de la rue Fulton, le tout conformément au plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Deux tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un an avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, y inclus l'hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, non aliénation, 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès, et vente sans discussion, assurance et transfert de la police, etc. L'acquéreur assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix de son enchère, $10 devant être payé au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente par devant Chas. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juil—22, 29—août 5, 12, 19, 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Franklin Shaw.

Propriété dans le Sixième District.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 août 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'hôtel St. Charles en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 14 juillet 1883, No 6243 du dossier de la cour pour le compte de la succession de feu Franklin Shaw, à l'encan, il sera vendu—

Le reste du droit, titre intérêt de feu Franklin Shaw, consistant un douzième indivis dans un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, formant l'îlet borné par l'Avenue Peters, les rues Octavia, Plaquemines et Chestnut (anciennement Rickervill et), mesurant 250 pieds 7 lignes de face à l'Avenue Peters et à la rue Octavia et 270 pieds de face à chacune des rues Chestnut et Plaquemines, le tout, plus ou moins, au pied anglais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Joseph G. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication.

18 juil—18 22 29—5 12 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de valeur en briques à deux étages No 742 rue Tchoupitoulas.

Traversant l'îlet jusqu'à la rue Water

Entre les rues Jackson et Philippe.

Succession de feue Hannah Palmer

A l'encan—Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 14 juillet 1883, Dossier No 9400 pour le compte de la succession de Hannah Palmer, défunte, à l'enchère publique il sera vendu—

1° Une moitié indivise des droits, titres et intérêts au terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Jackson et Philippe et désigné comme le terrain No 4, mesurant environ 21 pieds 4 pouces de face sur chacune des rues Tchoupitoulas et Water sur une profondeur entre lignes parallèles d'environ 80 pieds, de face, plus ou moins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques, à deux étages, couvert en ardoises, magasin s'étendant sur tout le terrain et connu comme le No 742 de la rue Tchoupitoulas et le No ... rue Water, connu aussi comme le Druids Hall. Il y a un long corridor au-dessus et au dessous s'étendant sur tout l'îlet d'une rue à l'autre.

2° L'autre moitié indivise de la même propriété ... par consentement de toutes les parties intéressées, vendue au même endroit et aux mêmes conditions savoir: Comptant en donnant les titres—10/100 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente. Les actes de vente pardevant Joe D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1883.

17 juil—17 22 29—août 5 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans

JE certifie ici que le 3me jour de juillet 1883 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci après intitulée et portant les chiffres suivants savoir:

Catherine E Ryan }
vs. } No 8793.
John G. Ryan, son époux }

Sur motion de John G Ryan avocat de la plaignante et sur la production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante en loi et les témoignages étant en faveur de la plaignante.

Il est ordonné et décrété que le jugement par défaut enregistré le 27 juin 1883 soit maintenant confirmé et rendu péremptoire et conséquemment qu'il y a jugement rendu en faveur de la plaignante Catherine E. Ryan et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de communauté existant entre eux, la plaignante payant les frais.

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.

Signé A. L. TISSOT Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce jour 10 juillet An de Notre Seigneur le Mil Huit Cent Quatre Vingt Troisième.

JAS D. RANKIN
10juil—10 17 21 31 7 août Sous-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans

Montardier & Locque et Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020.

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Locque et du demandant Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison commerciale est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers et il est décrété qu'une assemblée des créanciers aura lieu pardevant Amédée Ducatel, notaire, le JEUDI le 16me jour du mois d'août 1883 à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Locque et de Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison sociale et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Thomas N. Rosler, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

Signé A. L. TISSOT Juge.

Pour Copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 juil—9 16 août

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Jules Lacoste & Fils } No 9140.
vs } Cour Civile de
Leurs créanciers. } District.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Jules Lacoste & Son, raison commerciale composée de Jules Lacoste et de Victor F. Lacoste ait lieu au bureau de E. J Blanchard, notaire en cette ville, mardi le 14me jour d'août 1883, à 11 heures du matin, à l'effet de considérer et de délibérer sur une demande de répit, et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient suspendues.

Nlle Orléans, 31 juillet 1883

(Signé) A. L. TISSOT Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 août—3, 7 12.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Eugène Bakeler vs. ses créanciers

No 9134—Division D—Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

Qu'une assemblée des créanciers de Eugène Bakeler ait lieu au bureau de W. O. Hart, notaire, le 10 août 1883, pour se prononcer sur sa demande d'un répit, et dans l'intervalle que toutes procédures contre les biens ou la personne du dit Bakeler soient suspendues.

Nlle Orléans 28 juillet 1883.

Signé W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er août—1,5,10

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.

16o—64d—DMarJ

PILULES DE BLANCARD

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

Participant des propriétés de l'Iode et du fer, ces pilules s'emploient contre les Scrofules, la Phthisie à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang.

Exiger les signatures ci-jointes au bas d'une étiquette VERTE.

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Emeline P. Stanton, personne interdite.

No 8881.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—MARDI, le 28 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1883, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir

1° Un morceau de terre dans la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 7, borné par les rues Magazine, Delord, St. Joseph et Camp, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue St. Joseph sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, au pied anglais. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 146 rue St. Joseph

2° Les lots ou morceaux de terre ci-dessous décrits avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Mississippi, dans le morceau de terre communément connu par la propriété du Brooklyn Warehouse Company, à savoir

1° Sept lots de terre dans l'îlet No 1, borné par les rues Verret, Thayer et Atlantic et le Chemin public, désignés comme lots Nos 1 à 7 inclusivement, se touchant et mesurant chacun plus ou moins, 27 pieds 6 pouces de face au Chemin public ou à rue Patterson et s'étendant jusqu'à la rue Thayer.

2° Un certain îlet de terre, désigné par le No 4 et borné par l'Avenue Pacific et par les rues Thayer, Peter et Elmire

3° Un certain îlet de terre, désigné par le No 12 et borné par l'Avenue Atlantic et par les rues Verret, Alix et Elisa.

4° Un certain îlet de terre désigné par le No 13 et borné par l'Avenue Atlantic et par les rues Verret, Elisa et Evelina.

5° Un certain îlet de terre désigné par le No 19 et borné par l'Avenue Atlantic et par les rues Verret, Market et Jackson.

6° Un certain îlet de terre, désigné par le No 17, borné par les rues Evelina et Market, et par les Avenues Atlantic et Pacific.

7° Un certain îlet de terre désigné par le No 17 et borné par les rues Homer, Elmira et Newton, et l'Avenue Pacific.

8° Un certain îlet de terre, désigné par le No 29 et borné par les rues Decatur et Newton et par les Avenues Atlantic et Pacific.

9° Un certain îlet de terre désigné par le No 31 et borné par les rues DeArmas, Decatur et Verret et l'avenue Atlantic.

10° Un certain îlet ou portion de terre désignée comme îlet No 39 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement Nos. 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces sur la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces sur la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles. Et la portion de terre mesure 247 pieds 4 pouces sur le côté de la ligne qui la divise du dit îlet No 39, par toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne du fond du plan original de la terre vendue par F. Verret à J. W. Stanton et autres mais et tentatifs il y a une profondeur elle est inconnue.

Conditions—comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication devra être fait par l'acquéreur pour lier la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, jr. notaire

2 juil—28 5 12 19 26, 28 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Un hôtel à Covington à l'encan

D. A. Given & Son et D A. Given, Jr, vs. leurs créanciers

No 6,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon rable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 20 juillet 1883 il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre dans la ville de Covington, Louisiane, connus comme lots Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 4. Les dits lots se touchant et formant l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire et ont une façade totale de 170 pieds sur la rue Rutland sur une profondeur et façade à la rue New Hampshire de 170 pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent consistant en une grande maison connue sous le nom d'hôtel et louée à bail à C. Joyner jusqu'au 30 novembre 1883 à raison de $.5 par mois

Conditions—Un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente garanti par privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie comprenant l'assurance et la police de transfert etc. et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr. notaire

24 juil—24 29—5 12 19 25

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. P. Martinez vs P. Gallaher.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 3255.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans et je vendrai à la vente à l'encan, au rez-de-chaussée, No 23 rue Canal, dans le Premier District de cette ville MARDI 14 août 1883, à 11 heures du matin—

Du compte de la Dixième No 2 ... une créance contre les droits ... pour payer le loyer... de F. F. Martinez ... Gallaher à raison de $100 par mois... commençant le 1er septembre 1881 et échéant le dernier jour de septembre 1883

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
4 août—4 8 14

Frederick Kiefe, Sophia Musel, femme de Francisco Martinez autorisée vs. Frederick et Sophie Nestrata—Le même vs le même

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, Nos. 4713, 4714.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883 à midi des propriétés ci-dessous décrites à savoir

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Gerling, veuve de Jacob Kohlman maintenant femme de Frederick Mistrata à un certain îlet ou carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, D'Hemécourt et Rendon et l'Avenue Hagan se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Joe Pilié, le 1er mai 1840 déposé aux archives de feu D. L. McKay, notaire, le dit îlet mesure, au pied américain 312 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Commune 35 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Rendon 307 pieds 1 pouces 2 lignes de face à la rue D'Hemécourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

ROGER MURPHY,
12 juil—12 19 26 août 2 9 11 Constable.

CETTE HUILE EST LA SEULE APPROUVÉE PAR LES MEDECINS FRANÇAIS

HUILE DEROCQUE

HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES

EXPERIMENTÉE DANS TOUS LES HOPITAUX DE PARIS

Supériorité reconnue

Sans Odeur et sans Goût

MÉDAILLE D'ARGENT

DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS

DUCHAMP, Pharmacien, 12, rue des Ecoles

Nouvelle-Orléans: Garonnaud, Rével, Hart & Co

MALADIES DE POITRINE

Dans le plus grand nombre de cas GUÉRISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE PAR L'EMPLOI DE l'Elixir alimentaire Ducro

Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.

La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus

PUISSANTS FORTIFIANTS

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc

En garder l'étiquette orthographe DUCRO, la mention des médailles Argent Paris 1873 Or Compiègne 1877 et le dessin de la marque de fabrique en phénix

Paris, 20, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

DUCRO AVIS DUCRO

La réputation ancienne de L'Elixir Alimentaire de

DUCRO

et son emploi de plus en plus répandu comme Apéritif Tonique Reconstituant ont conduit des individus peu scrupuleux à profiter de la ressemblance plus ou moins grande de leur nom avec celui de DUCRO pour lancer dans le commerce des imitations contre lesquelles il est indispensable de mettre en garde le public.

Exiger sur les étiquettes des flacons: 1° la mention des médailles Argent Paris 1873, Or Compiègne 1877; 2° la marque de fabrique: un Phénix; 3° l'orthographe exacte du nom.

DUCRO

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William M Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9150, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Cornelia Hitt Goodrich, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 août—4 8 12

Succession de Lucien St. Upéry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9152—Division A—Attendu que Eva Lilly, veuve de Lucien St. Upéry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lucien St. Upéry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 août—3 7,12

Succession de Jean Ochglevich

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9154—Division E—Attendu que Thomas J. Woodward a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Ochglevich décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 août—2 7,11

Succession de Mme V. M. Killmartin

née Moore, veuve de John Kilmartin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9153—Attendu que John Davidson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme V. M. Killmartin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 juil—29 août 2,7

Succession de Mme Veuve Jean Barès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No ... Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M Jean Cortes exécuteur testamentaire de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 juil—27 1,5 août.

Succession de Jacob et Lena Bonewitz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9110, Division E—Attendu que George Bonewitz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Jacob et Lena Bonewitz décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 juil—8 1 août

Succession de John Adams

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9118—Division A—Attendu que Mme Anne Harr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Adams décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
28 juil—28—1,5 août

Succession de Mme Hannah J. Conrad

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9144—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Conrad exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK,
2 août—2 5 août Greffier.

Succession de Manuel Rillos.

AVIS. Les créanciers de la succession Manuel Rillos sont priés de faire connaître et ceux qui doivent à la dite succession de bien vouloir payer au soussigné.

W. K. MURPHY, Avocat
Exécuteur testamentaire.
2 août—2 7 11 No 37 rue de la Douane

Succession de Jean Bascon, alias Basque, alias Jean Bascon Cadet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9146—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de Jean Bascon, alias Basque, alias Jean Bascon Cadet, décédé, sont priées de les présenter au soussigné.

J. M. SOUBIRAA
Administrateur
31 juil—3—4 9 août 46 rue des Ursulines.

Portable Electric Lighter

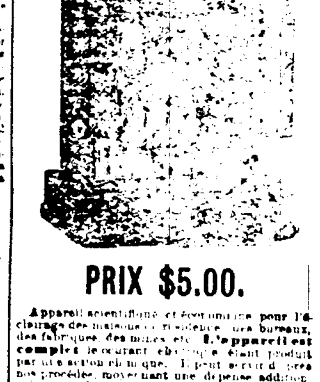

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines etc. L'appareil est complet le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir de presque procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO 22 Water Street Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un Portable Electric Lighter pour $5 se rend aisément de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston.' C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

22 avril—3 m. mar J. D.

VIN DE Chapoteau A LA PEPTONE PEPSIQUE

Alimentation Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient aux anémiques, aux phtisiques, aux malades de l'estomac, aux convalescents, aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens

8, RUE VIVIENNE, PARIS

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.